



Déclaration des organisations syndicales de la DRFIP 13

20 mars 2014

Rencontre avec M. le délégué du directeur général

Vous êtes le représentant du Directeur Général dans l'inter région. C'est en tant que tel que nous nous adressons à vous par conséquent.

Vous avez une volonté d'affichage très forte concernant les DUERP, les plans de prévention, vous faites beaucoup de com. sur les conditions de travail des agents, mais dans les faits qu'en est-il ?

-Que va-t-il se passer dans l'ensemble des services et postes du département qui sont au bord de la rupture suite aux suppressions d'emplois et aux coupes budgétaires ?

Que va-t-il se passer à compter du 1/09 dans les PRS où vous transférez les procédures collectives des professionnels et des particuliers sans aucun moyen en personnel supplémentaire ou avec des moyens dérisoires par rapport à la charge supplémentaire très lourde que cela représente ?

Que va-t-il se passer encore à compter du 1/07 dans les Services de la Publicité Foncière où vous transférez la taxation des donations immobilières sans aucun renfort alors que cela représente une charge significative des pôles enregistrement ?

Que se passe-t-il dans les brigades de vérifs et les PCE qui sont soumis à la nécessité de s'adapter à Alto 2 dans la plus grande précipitation sans que cela soit pris en compte dans les objectifs des agents ?

Que se passe-t-il dans les trésoreries spécialisées Spl ou mixtes qui coulent sous le poids des tâches à accomplir tandis que les bureaux libres occupent l'essentiel de l'espace pour cause d'emplois supprimés et de départs non remplacés ? Nous pensons à tous les postes et particulièrement à **Allauch, Châteaurenard, Tarascon SPL, à Miramas** où nos collègues sont à bout de nerf ou encore à **Eyguières** dont la vétusté des locaux est indigne ! La gestion de ce dernier poste en interim préfigure-t-elle sa fermeture ? Quelles sont vos intentions ?

Dans chacun de ces cas : les conditions de travail des agents vont encore être dégradées, ce sont elles qui vont servir ou servent de variable d'ajustement. C'est inacceptable. **Il faut au contraire que les charges nouvelles soient évaluées sérieusement et des moyens en personnel supplémentaires alloués aux PRS dès le 1/09, aux SPF dès le 1/07, que des réductions d'objectifs soient accordées aux agents du contrôle fiscal. Sans supprimer un seul emploi dans les SIE parce qu'en 2011 ils ont été soumis à une double peine (les charges nouvelles sans emploi ou même avec des suppressions d'emplois) et qu'ils ne s'en sont jamais relevés. Il faut renforcer les trésoreries de proximité en emplois et effectifs pour permettre à nos collègues de préserver leur santé et d'accomplir les missions dans des conditions normales.** Nous rappelons ici cette note hallucinante du DG qui proposait aux comptables de « décourager » la remunicipalisation de missions au motif de notre incapacité à faire face pour cause de suppressions d'emplois et de coupes budgétaires ! Voilà ce que nécessite la défense des conditions de travail des agents, en fait et pas seulement en paroles ! Il faut arrêter les suppressions d'emplois et les restructurations ! La liquidation du service du Cadastre et le transfert d'une partie de ses missions aux SIP dans des conditions qui ne feraient que surcharger ces services, nous n'en voulons pas. Une nouvelle étape de restructurations avec la liquidation de services entiers, nous n'en voulons pas ! Le regroupement des services, le traitement industriel des contribuables, nous en avons un exemple édifiant sur les BDR avec l'accueil de Sadi Carnot.

Il faut y mettre un terme et scinder ces services! Sadi Carnot est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Il ne faudrait pas non plus que l'administration mette les restructurations au service de sa politique immobilière pour tenter de liquider le

site de Sainte Anne. **L'administration doit assurer la pérennité des services de Sainte Anne !**

Interrogations, rumeurs, quelles réponses apportez-vous aux agents des services marseillais installés dans du locatif ? (RFMAP, RFMM, Paieries départementales et régionales, Amendes) Là aussi, vous jouez un rôle de premier plan dans les projets de restructuration et leurs pilotage. Quels sont les projets de déménagement en lien avec les coupes budgétaires et la PIE ? Y apportez-vous votre soutien ?

Plus particulièrement sur le réseau comptable: Que dire de l'étrange et inquiétant silence de la DRFIP et de la DG sur l'avenir du réseau comptable et ses projets alors que la loi du 27 janvier 2014 crée la métropole d'Aix-Marseille-Provence. Celle-ci comptera 92 communes pour 1,8 million habitants, soit 93 % de la population des BDR.

Avez-vous une réflexion sur l'avenir du réseau comptable ? Que pouvez-vous indiquer aux agents inquiets sur le maintien des services de proximité et qui pour nombreux d'entre-eux vivent là où ils travaillent et ont scolarisés leurs enfants dans des établissements proches de leurs lieu de vie ? Quelles sont vos hypothèses cartographiques ? Par quoi sont elles guidées ?

Dans le même temps la loi prévoit la mise en place de PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL. Dans les BdR, cela concerne le pays d'Arles. La aussi, quelles sont vos intentions concernant les services implantés sur cette nouvelle entité ? Cela concerne l'ensemble des services de la gestion fiscale d'Arles et Tarascon, mais aussi les trésoreries de St Andiol, Châteaurenard, , St Rémy, Maussane, Arles municipale et Camargues, Tarascon et Arles hospitalière.

Prononcez vous sur le maintien de tous les services, de toutes les trésoreries et de tous les SIE !

Concernant les règles de gestion et la création des EDR qui sont une des dernières étapes de la fusion, vous voulez imposer l'appel de candidature en lieu et place de la demande d'affectation. C'est à dire le choix discrétionnaire de chaque Direction en lieu et place du droit des agents. C'est inacceptable. Les agents, veulent le maintien des règles de gestion qui assurent une égalité de traitement entre eux, le maintien de leurs règles d'affectation et de leurs garanties.

C'est pourquoi, ils ne veulent pas de la remise à plat des règles de gestion annoncée dans la démarche stratégique. Tout comme ils ne veulent pas du retour de la loi mobilité version rapport Pêcheur et de l'instauration d'une mobilité ministérielle. Ils mesurent parfaitement que derrière les échelons de renfort il y a les droits de tous, quel que soit le service. Ils refusent de devenir mobiles entre les mains de la Direction pour pallier le sous effectif généralisé et gérer les surnombres consécutifs aux suppressions de services. C'est pourquoi **les postes de la nouvelle structure EDR doivent être pourvus par demande d'affectation nationale.** Les agents refusent d'être livrés à l'arbitraire de chaque Direction. C'est pourquoi les engagements écrits par la DRFIP concernant l'antenne d'Aix doivent être respectés. Où en est-on de l'audience nationale promise par Monsieur Bezar ?

Mais le pire, pour les collègues, ce sont les menaces qui pèsent aujourd'hui sur nos statuts nationaux et nos rémunérations. Menaces sur les déroulements de carrière au travers des annonces de ministres sur un blocage des déroulements de carrière. Menaces encore qui résultent de la volonté affichée dans le rapport Pêcheur de remettre en cause les déroulements de carrière à l'ancienneté. Il faut être clairs : on est dans la 5^e année de blocage du point d'indice. Résultat, non seulement notre pouvoir d'achat recule constamment, mais à échelon inchangé c'est carrément notre rémunération qui diminue. Pour les agents, le déroulement de carrière a donc constitué le seul moyen jusqu'ici de contre carrer la baisse de leur rémunération et leur perte de pouvoir d'achat. **C'est pourquoi, nous exigeons le maintien du droit pour l'ensemble des agents à dérouler leur carrière jusqu'au dernier grade de leur catégorie ainsi que le « débloqué » du point d'indice !**

Les rémunérations, ce sont aussi les régimes indemnitaires. Nous avons toujours demandé que les primes obtenues par les luttes des agents de la DGFIP et du ministère soient intégrées dans les traitements, ce qui nous a toujours été refusé. Or aujourd'hui, nos régimes indemnitaires sont aussi remis en cause. Du fait de la création du RIFSEEP d'abord, car ses critères d'attribution en fonction exclusivement de l'emploi occupé et de la manière de servir remettent en cause nos régimes de primes. Du fait aussi des menaces qui figurent dans le rapport Pêcheur sur le maintien de nos statuts nationaux DGFIP car la remise en cause de nos statuts nationaux ouvre la voie à une harmonisation indemnitaire qui ne peut que nous pénaliser. Surtout quand on voit comment la DGFIP est en train d'harmoniser les régimes indemnitaires des A direction et des agents itinérants (géomètres, vérificateurs) en substituant à la règle de l'harmonisation par le haut une notion de moyenne qui fait automatiquement des perdants.

C'est pourquoi nous revendiquons le maintien intégral de nos régimes indemnitaires DGFIP, le maintien de nos statuts particuliers . Aucune application de l'IFSSEP à la DGFIP ! Rétablissement de tous les collègues (rédacteurs, agents itinérants) dans leurs droits !